

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Avril 2026

68x26

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE J. MONOD

En application des dispositions de l'article R421-14 du code de l'éducation relatives à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement, le Conseil Municipal doit désigner en son sein un représentant de la commune siège de l'établissement.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il est proposé d'approuver la désignation de **Mme Michèle NICOLAÏ**, Adjointe au Maire, en tant que membre représentant de la commune au Conseil d'Administration du collège J. Monod.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE la désignation de Mme **Michèle NICOLAÏ** au Conseil d'Administration du collège J. Monod :

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 31

CONTRE : 4 – M. FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc –
KERBART Magali

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
Tom LEBOEUF

LE MAIRE
Romain AMARO